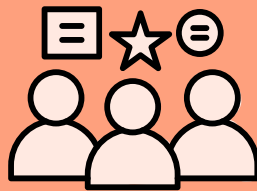


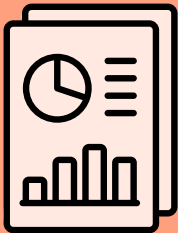


Le rapport d'activités



Outil

d'accompagnement à
la réalisation du
rapport d'activités



LE RAPPORT D'ACTIVITÉS, C'EST QUOI ?

C'est un document qui s'adresse **AVANT TOUT** aux membres de l'organisme.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RÉDIGER UN RAPPORT D'ACTIVITÉS ?

Il permet, entre autres, de :

- Mettre en avant les résultats obtenus et les impacts sur la communauté.
- Mettre en lumière les réalisations et les activités.
- Souligner les réussites et les défis surmontés.
- Comparer les résultats avec les objectifs fixés.
- Informer les membres et le grand public sur la mission et les activités de l'organisme.
- Mobiliser de nouveaux membres, bénévoles et partenaires.
- Informer les membres, partenaires et bailleurs de fonds sur l'utilisation des ressources (humaines, financières, matérielles).
- Reconnaître la contribution des bénévoles, employé.e.s et partenaires.
- Souligner l'implication des membres au sein de l'organisme (comités, consultations, CA, activités, etc.).

Vous devez démontrer comment l'ACA se manifeste dans votre organisme !



Cela peut être une bonne idée de :

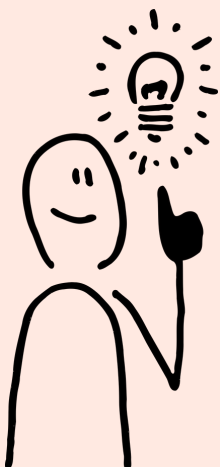
Trucs et astuces

→ Utiliser des icônes comme celles-ci (lien et légende en fin de document) :



→ En plus du qui et du quoi, inscrivez le comment et le pourquoi de vos actions.

→ Assurez-vous que les éléments significatifs sont facilement repérables.



Le contenu de ce document s'appuie sur le Cadre normatif du PSOC (MSSS, 2023). Plusieurs des éléments présentés peuvent s'appliquer à d'autres bailleurs de fonds. Étant donné que la majorité des membres du ROC 03 sont financés par le PSOC, nous avons choisi d'utiliser ce cadre comme référence principale.

Pour répondre aux exigences de la reddition de comptes, les organismes doivent fournir à l'établissement responsable du PSOC ou au MSSS l'information nécessaire sur l'utilisation des fonds publics en lien avec leur mission et leurs objectifs. Le rapport d'activité doit démontrer les éléments suivants :

Il est à noter que, pour les points 1 et 5, toute l'information doit être fournie. Pour les points 2, 3 et 4, les organismes auront à répondre seulement pour les éléments qui les concernent.

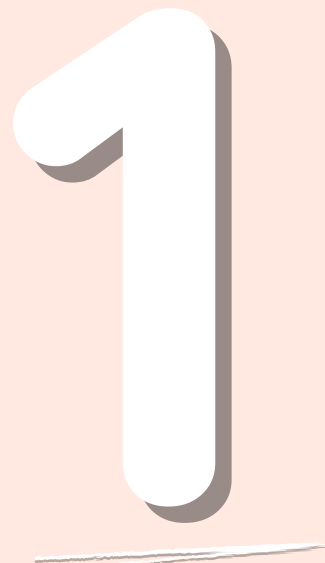
Cet élément fait référence au critère **Entretenir une vie associative et démocratique**, puisque vos activités doivent refléter les objets de la charte adoptés par les membres.

La conformité entre les activités réalisées par l'organisme et les objets de sa charte, et le fait que l'organisme œuvre dans le champ de la santé et des services sociaux :

- **description et nombre d'activités** réalisées au cours de la dernière année.



**Vos activités formelles,
mais aussi vos activités
informelles.**



Ici, on veut savoir
le qui, le quoi, le pourquoi
et le comment.

La contribution de la communauté à la réalisation des activités de l'organisme :

- contribution en matière de ressources humaines (partage de ressources professionnelles, de services de secrétariat, de services de réception, etc.);
- contribution en matière de ressources matérielles (prêt ou accès à des locaux, à des équipements informatiques, à des équipements divers, etc);
- contribution en matière de ressources financières (dons, revenus de campagnes de financement, subventions diversifiées, etc.);
- contribution par l'entremise d'un réseau de bénévoles et de militants et militantes (nombre de bénévoles, etc.);
- contribution sous forme de publicité gratuite dans un autre réseau (mention de l'organisme dans des bottins municipaux, auprès d'autres organismes, etc.);
- contribution par l'entremise d'un réseau de distribution de dépliants par d'autres organismes;
- contribution par l'entremise de références provenant d'autres organismes.



Cet élément fait référence au critère **Être enraciné dans sa communauté**, car la communauté doit être partie prenante de votre mission.

Le dynamisme et l'engagement de l'organisme dans le milieu et la concertation avec les ressources du milieu :

- participation à des tables de concertation;



Expliquez pourquoi vous y participez et comment vous y contribuez.



- place occupée par des membres de la collectivité (groupes ou comités de travail);
- concertation avec différents intervenants issus d'instances gouvernementales et autres (établissements, municipalités, milieu de l'éducation, etc.);

- disponibilité pour la communauté lorsque celle-ci est touchée par des événements particuliers, lorsque la mission ou les activités de l'organisme s'y prêtent (ex. : inondation, tempête de verglas, désastre naturel, etc.);

- concertation avec d'autres organismes communautaires;

- production et achat de matériel ou participation à des activités communes avec d'autres organismes.

Ici, on fait toujours référence au critère **Être enraciné dans sa communauté**, mais c'est votre organisme qui est partie prenante de la communauté.

À cela, on ajoute le critère **Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées**, puisque la collaboration avec les autres ressources du milieu permet un regard croisé sur les enjeux et une convergence des forces.

Les collaborations et contributions de l'organisme devraient être en cohérence avec le critère sur **l'autonomie ou la liberté de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations**. Cela conduit à la capacité de nommer la nature et la pertinence de la contribution en regard de la mission de l'organisme.

RAPPEL : Cet aspect ne devrait s'appliquer que si vous avez les ressources disponibles et que cette contribution était volontaire.

Toutes les informations que vous inscrivez ici permettent de faire la démonstration que vous répondez concrètement à un besoin et comment vous mobilisez vos ressources.

N'oubliez pas que ce qui n'est pas indiqué dans votre rapport d'activité ne peut pas être deviné.



La réponse apportée aux besoins du milieu :

- accessibilité (heures d'ouverture, nombre de jours et de soirs, nombre de semaines et de mois);
- activités et outils d'information et de consultation (dépliants, réunions d'information et de sensibilisation, bulletins, etc.);

Ici, nous référons à deux critères de l'ACA :

- **Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme qui favorise la transformation sociale**, donc l'organisme ne se limite pas à offrir des services mais joue un rôle de prévention sociale par le biais d'une prise en charge collective des enjeux.
- **Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées** en s'intéressant à tous les aspects causant les problèmes (économiques, sociaux, culturels, environnementaux) plutôt que de les aborder strictement sous un angle individuel.

- séminaires, site Internet, sessions de formation, etc.;
- lien entre les activités réalisées et les services offerts et les besoins de la communauté, comme les identifie l'organisme;

- territoire couvert (local, sous-régional, régional, suprarégional, national);
- nombre de personnes rejointes par les activités grand public de l'organisme (sensibilisation, activités médiatiques, forums, conférences, publications, promotion de services, etc.);
- nombre de personnes rejointes par les activités individuelles et les activités de groupe de l'organisme (relation d'aide, écoute téléphonique, suivi individuel, groupe d'entraide, café-rencontre, session de formation, etc.);
- taux de fréquentation des maisons d'hébergement et des organismes de justice alternative.

Vous n'avez pas à détailler le nombre de personnes rejointes pour chacune des activités grand public ou collectives.



Le fonctionnement démocratique (tenue des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration) :

- liste nominale des membres du conseil d'administration;
- provenance des membres du conseil d'administration (secteur public, secteur privé, communauté - incluant les participants et participantes - employés et employées);
- nombre de membres de l'organisme;
- nombre de personnes présentes à l'assemblée générale annuelle;
- pour les regroupements, liste des organismes membres.

Lorsque des personnes qui composent votre conseil d'administration sont déléguées ou qu'elles représentent, d'une façon ou d'une autre, le secteur public, privé ou communautaire ou un bailleur de fonds, et ce, que le siège leur soit réservé ou non, vous devez l'inscrire.

Autrement, pour tous les autres membres du conseil, inscrivez qu'ils proviennent de la communauté sans aucune autre spécification.

Rappel : dans un groupe d'action communautaire autonome, tous les membres du conseil d'administration doivent être au préalable membre de l'organisme.

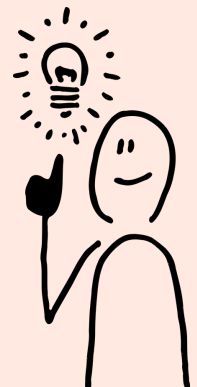
Le critère **Entretenir une vie associative et démocratique** trouve sa place ici puisque qu'il est question de membre et de fonctionnement démocratique.

De plus, le fait d'**Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public** ou tout autre bailleur de fonds doit être facilement observable.

5

Vous pouvez aussi illustrer :

- Les mécanismes démocratiques et décisionnels ainsi que le degré d'engagement des membres.
- Les stratégies favorisant un membership représentatif d'une vie associative dynamique.
- L'implication des membres dans les comités internes.
- Les initiatives de recrutement et actions visant à assurer la relève au sein du conseil d'administration.
- Les processus d'intégration des nouveaux membres.
- Les activités renforçant le sentiment d'appartenance à l'organisation.



SOURCE :

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2023). PSOC : Cadre normatif. p.16-17.

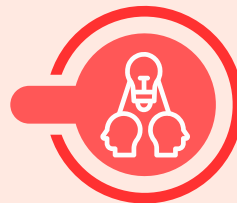
LÉGENDE :

Le texte en orange constitue des commentaires et ajouts de l'équipe du ROC 03.

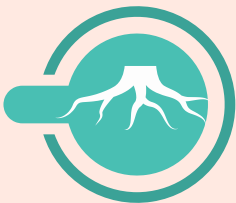
Le texte en noir constitue du contenu produit par le MSSS.



Être un organisme à but non lucratif.



Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté.



Être enraciné dans la communauté.



Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée.



Entretenir une vie associative et démocratique.



Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale.



Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.



Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Ces icônes sont disponibles ici :
<http://bit.ly/4joF8yD>

